



Les droits des intermittents - Actualités

4 juin 2020 – 1 jour - 340 € TTC*
(cf. Financement pour profiter de 10% de remise)

99 %
satisfait*

PUBLIC

Administratrice/administrateur, comptable, d'une structure de spectacle vivant
Intermittents du spectacle ayant une fonction de chargé/e de production

PRE-REQUIS

Aucun

OBJECTIFS

- Comprendre l'ensemble du mécanisme de l'allocation chômage (ouverture de droit, calcul de l'allocation journalière, modalités d'application...)
- Appréhender la réglementation pour éviter les erreurs ou répondre de manière efficiente à vos salariés
- Sécuriser la partie employeur sans pénaliser les salariés dans leurs droits, et tout en respectant la réglementation en vigueur
- Se sentir légitime dans ses réponses aux salariés pour un meilleur dialogue

CONTENU DÉTAILLÉ

- Les dernières actualités-2018
- Identifier le champ d'application des différentes annexes
- Maîtriser les éléments liés à l'ouverture de droit (admission, réadmission...)
- Problématique des ouvertures de droit multiples (régime général, annexe 8 ou 10), droits rechargeables
- Comprendre le fonctionnement d'indemnisation par Pôle Emploi (calcul du salaire de référence, de l'allocation journalière, du nombre de jours indemnisés...)
- Comprendre le différé d'indemnisation et le circuit transitoire actuellement mise en place
- Impacter le fonctionnement administratif lié à l'embauche sur les droits : contrat long ou non, intervention d'enseignement ou pédagogique
- Valider les obligations formelles des salariés (BSM) et de l'employeur (AEM, Avis de versement) et les incidences en cas d'erreur

MÉTHODE PEDAGOGIQUE

Les formations d'actualité du CAGEC associent les apports juridiques complétés par des dossiers documentés, à l'échange entre pairs (professionnels confirmés). L'animation par notre intervenant expert, privilégie l'interactivité et la réponse aux questions.

INTERVENANT EXPERT



Tanguy Berthelot-Ritzen - Directeur du CAGEC et Directeur du Service paye et gestion sociale depuis plus de 25 ans (2500 payés par mois, 300 clients, des références prestigieuses : L'Auditorium du Musée d'Orsay, la Compagnie Carolyn Carlson...).

DEROULEMENT

La formation débute par une présentation de l'intervenant et des participants fin de permettre une adaptation optimale du processus pédagogique. Elle se poursuit avec alternance d'exposés théoriques, de cas pratiques et de questions.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Elle se déroule dans une salle équipée d'un paperboard et d'un vidéoprojecteur. Un support pédagogique est remis à chaque participant (et par email à l'issue de la formation).

VALUATION DES ACQUIS

Une feuille d'émargement ainsi qu'un certificat de réalisation sont signés par les participants chaque jour. La formation est évaluée par le biais d'un QCM de 10 questions maximum.

VALIDATION

1. La formation est validée par une « attestation de formation détaillée » incluant les résultats du QCM.
2. Une évaluation écrite/orale à la fin de la formation est réalisée par l'intervenant-e. Vous pourrez ainsi nous donner votre ressenti sur ce module.
3. Un bilan « à froid » sera transmis 6 mois après la formation. Il nous permettra de mesurer la mise en pratique des acquis.

FINANCEMENT

Avec le CAGEC, c'est simple : plus vous vous inscrivez tôt plus vous économisez ! Pour profiter de 10 % de réduction, n'attendez plus et programmez vos formations 5 mois à l'avance.

* Le CAGEC n'est pas assujetti à la TVA pour la formation.

Remarque : Les prestataires de service (cabinets comptables, prestataires payés..) n'étant pas le public initial de ces formations, le tarif journalier applicable pour ce public est de 570 €.

Contactez-nous pour toute information sur les financements ou consultez la page « Financer votre formation » sur www.cagec.fr.

HORAIRES :

Paris : 9h15 à 13h et 14h à 17h30

Nantes : 9h à 13h et 14h à 17h15

* le taux de satisfaction est calculé sur l'année 2018 pour la formation concernée.

Sylvie Ricordaire - 02 40 35 87 30

formation@cagec.fr - www.cagec.fr

Document non contractuel - Crédits photo : [@fotolia.com](https://www.fotolia.com) - Copyright CAGEC©.



Le CAGEC est membre de la FFP

Le CAGEC a obtenu le Certificat de qualification professionnelle des organismes de formation pour le domaine suivant : Spectacle

Demande de pré-inscription

Formation : Les droits des intermittents
4 juin 2020 - Paris

Nom et prénom :

Date de naissance :

L'employeur

Nom de la structure

Adresse complète

Téléphone

Email

Site internet

Activité principale :

Nombre de salariés au régime général dans votre structure (CDI, CDD, contrats aidés...) ?

1 à 5

6 à 9

10 et +

Coordonnées personnelles

Adresse complète

Téléphone

Email

Financement du stage

AFDAS

Uniformalion

Pôle Emploi

Financement personnel

Votre statut

CDI depuis le :

CDD fin prévue le :

Fonctionnaire

Intermittent/e

En recherche d'emploi

Particulier

Conformément à la loi « Informatique et liberté », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant. Ce document est non contractuel. Seuls les devis et conventions de formation avec nos conditions générales sont valables.

